
CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
36-17 (2021)**

Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 avril 2021, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 36-17 (2021) intitulé « Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ».

2. Objet du projet de règlement 36-17 (2021)

L'objet de ce règlement est de prévoir les conditions d'exécution de travaux d'infrastructures municipales de manière à pouvoir desservir l'ensemble des constructions qui sont prévues dans les projets de développements.

3. Consultation écrite

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément aux instructions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. À cet effet, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Mme Geneviève Dupras
Hôtel de ville de Coaticook
150, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3

ou par courriel à l'adresse g.dupras@coaticook.ca

Les commentaires doivent être reçus à l'hôtel de ville au plus tard le 6 mai 2021.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement autorisant la demande est disponible pour consultation en appelant au numéro (819) 849-2721, poste 231 et pour toute question ou information supplémentaire sur la demande.

DONNÉ à Coaticook ce 14^e jour du mois d'avril 2021.

La greffière,


Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 14 avril 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 14 avril 2021.

Donné à Coaticook, ce 14 avril 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras